

LE STATUT DES PARENTS DANS LE SAINT CORAN

Les parents occupent une place importante dans le saint Coran et les textes religieux ; le moindre manque de respect, le plus petit mot outrageant du genre « ouf » sont considérés comme un manque de respect envers eux. Cet article portera essentiellement sur les relations parents enfants.

LES RAPPORTS ENFANTS PERES MERE

Le lien entre l'enfant et ses parents est la plus importante relation entretenue entre deux êtres. Tandis que le père et la mère jouent un rôle important dans la vie de l'enfant, celui-ci n'est d'aucune influence sur eux. Cette relation ne se fonde pas sur le principe de justice et d'équité. En effet, les relations équitables exigent un équilibre entre deux ou plusieurs personnes, et imposent simultanément le respect des droits et des devoirs. L'enfant ne pourra jamais dédommager ses parents pour le rôle qu'ils ont joué dans sa vie depuis sa naissance. Raison pour laquelle Dieu recommande toujours la bienveillance envers les parents : « **Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère...** »¹. L'ordre d'adoration et l'interdiction d'association sont immédiatement suivis par la bienveillance envers les parents. Ce verset exprime l'importance du droit des parents. Dieu impose : « Dieu commande : « n'adorez que Moi et soyez bienveillants avec vos parents »². Le mot « Qadhâ » (commandement) traduit l'impératif catégorique. L'adoration de Dieu est un devoir très primordial. Notons ici qu'il ne s'agit pas d'un ordre, bien au contraire aucun mot n'est comparable à celui-là. Puis vient dans le même registre le commandement de bienveillance envers les parents.

Ce que nous avons évoqué dans les versets ci-dessus concerne l'aspect général du droit des parents dans le saint Coran. D'autres versets expliquent l'adoration, l'interdiction d'associer Dieu et la bonté envers les parents comme un droit islamique sacré. Mais le verset en question laisse des signes confirmant cette idée.

Les recommandations répétées du saint Coran au sujet de la bonté envers les parents suscitent une question. La soumission de l'enfant envers les parents est-elle sacrée ? Dieu précise les choses dans ce verset : « **Nous avons recommandé à l'homme de la bienveillance envers ses parents. Toutefois, s'ils te demandent de m'associer ceux dont tu n'as pas la moindre connaissance, ne leur obéis pas** ». L'expression « **s'ils te demandent** » montre que la soumission aux parents est obligatoire, aussi

1

2

longtemps qu'ils ne t'induisent pas à la mécréance. Cette condition établit les limites de la soumission de l'être envers ses parents.

LE CORAN ET LA PRIMAUTE DE LA MERE.

Des versets Coraniques mettent l'accent sur l'éminence des droits des parents. La nécessité de compensation exige des efforts, quoiqu'il soit impossible de compenser vraiment les efforts de la mère. On peut lire par exemple dans la sourate Loqman « **Nous avons commandé à l'homme la bienfaisance envers ses parents [pères et mère] ; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine: son sevrage a lieu à deux ans. Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination** ». ³

». Ce verset met un doigt sur le droit de la mère. Le droit de la mère passe avant celle du père, selon ce qui ressorts de plusieurs hadiths. L'un des hadiths suggère dans un premier temps la bienveillance envers les deux parents, ensuite viennent des phrases qui évoquent les efforts de la mère lors de la grossesse, de l'allaitement et de l'éducation de l'enfant. Pourquoi est-il recommandé d'être bon et bienveillant avec ses parents, en particulier avec la mère ?

Puis vient la phrase « **Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents** ». Une incroyable expression qui n'a pas de semblable dans tout le Coran. Dieu demande d'être reconnaissant envers Lui, puis immédiatement Il recommande d'être reconnaissant envers les parents. Ce qui est marquant ici, c'est que même la reconnaissance envers Dieu est inséparable de la reconnaissance envers les parents. Un seul verbe relie la gratitude de Dieu et celle des parents. D'où l'importance du droit des parents. Le verset suivant exprime presque la même exception selon laquelle on ne doit pas obéir aux parents s'ils veulent qu'on associe Dieu à quelque chose : « **Et S'ils te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais comporte-toi avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Sachez que votre retour est vers Moi, Ensuite, et Je vous informerai de ce que vous faisiez** ». ⁴

».

Les parents qui obligent l'enfant à associer Dieu (au lieu de se contenter de le lui suggérer seulement) montrent qu'ils sont encrés dans ce domaine. Malgré tout, il est recommandé d'être bon envers eux, sauf qu'il ne faut pas

³

⁴

leur écouter s'ils veulent que tu associes Dieu. La bonté envers les parents ici-bas est très recommandée. Il est écrit dans un verset : « **Et Nous avons enjoint à l'homme de la bonté envers ses parents: sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché; sa gestation et son sevrage durent trente mois; puis quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit: <Ô Seigneur, inspire-moi pour que je rende grâce aux bienfaits dont Tu m'as comblés Ainsi qu'à mon père et à ma mère, et pour que je fasse une bonne oeuvre que Tu agréé. Et fais que ma postérité soit de moralité saine, Je me repens à Toi et je suis du nombre des Soumis >** »⁵

Ce verset rappelle les difficultés et les souffrances de la grossesse et de l'accouchement, et signifie combien le droit de la mère prévaut sur celui du père. Une manière de prévenir l'enfant de ne jamais oublier cela.

CONSEILS ESSENTIELS SUR LE PERE ET LA MERE.

Ces versets recommandent de manière générale la bienveillance envers les parents. Dans une autre série de versets coraniques, ce conseil s'adresse à une personne, un groupe en particulier, ou encourage quelqu'un : « **83 Et [rappelle-toi], Lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Israël de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères** »⁶ « 12. ...Nous lui donnâmes la Sagesse alors qu'il était enfant. Ainsi que la tendresse de Notre part et la pureté. Il était pieux et dévoué envers ses père et mère; et ne fut ni violent ni désobéissant.

Que la paix soit sur lui le jour où il naquit, le jour où il mourra, et le jour où il sera ressuscité vivant! »⁷.

Dieu dit dans le Coran que Jésus annonçait miraculeusement sa prophétie, son avenir, et les recommandations essentielles que Dieu lui avait données Il déclare : « 31. **Où que je sois, Il m'a rendu béni; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et la Zakat; et la bonté envers ma mère. il ne m'a fait ni violent ni malheureux** ».⁸

»9 étant donné que Jésus n'a pas de père, Dieu lui recommande de la bonté envers sa mère seulement.

5

6

7

8

EXEMPLES DE BONTE ENVERS LE PERE ET LA MERE .

Les versets précédents concernaient la bonté tout simplement, sans entrer dans les détails ? La bienveillance envers les parents englobe toute forme de bonté. Cependant, certains versets suggèrent des situations dans lesquelles la bonté envers les parents est recommandée : « **180. on vous a prescrit, quand la mort est proche de l'un de vous et s'il laisse des biens, de faire un testament en règle en faveur de ses père et mère et de ses plus proches. C'est un devoir pour les pieux** ».⁹

»10.

Les juristes et les exégètes estiment que ce verset précède les versets sur l'héritage. Et comme le droit d'héritage des parents n'avait pas encore été défini, Allah ordonnait l'enfant de léguer ses biens à ses parents. On peut dire que la recommandation de faire le testament au nom des parents est restée en vigueur après la révélation des versets sur l'héritage. Donc le verset ci-dessus n'a pas été abrogé, au contraire, la recommandation va au-delà de quelque chose plus importante que le droit de l'héritage. En effet, si les parents sont nécessaires, il est recommandé de réserver quelque chose de plus sur l'héritage qu'on avait prévu pour eux. Un geste de bonté financière envers les parents.

Ainsi, il est préférable qu'on prévoie le tiers de ses biens qu'on ajoute sur la part de l'héritage qui revient de droit aux parents. Ceci est une autre marque de reconnaissance sur l'importance du droit des parents. Dieu dit dans un autre verset : « **215. Ils t'interrogent: <Qu'est-ce qu'on doit dépenser?> - Dis: <Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les pères et mère, les proches...>** »¹⁰

. Dans ce verset, le nom du père et de la mère passe avant tout, au cas où leurs besoins se font sentir. Les versets mentionnés jusqu'ici expriment la nécessité de l'assistance financière des parents. Par ailleurs, d'autres versets dévoilent la bienveillance dans la parole et le comportement. Ce verset souligne par exemple : « **23 Et ton Seigneur a décrété: <n'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi; alors ne leur dis point: <Fi!> et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses.**

Et par miséricorde; abaisse pour eux l'aile de l'humilité; et dis : <Ô Mon Seigneur, fais-leur; à tous deux; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit> »¹¹ 12.

9

10

11

La vieillesse est une étape de la vie dominée par la faiblesse et la retraite. Une période dont les parents ont vitalemment plus besoin de leur enfants. Raison pour laquelle les enfants doivent moralement et religieusement respecter leurs droits. En générale, les parents n'ont pas besoin d'une assistance matérielle de la part de leurs enfants. Ils dépensent leur énergie et leurs efforts pour aider leurs progénitures. Une fois devenus vieux, ils ne peuvent plus travailler pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Surtout que la vieillesse s'accompagne souvent des maladies et d'autres difficultés. Ils ont alors naturellement besoin d'être épaulés dans de telles circonstances par leurs enfants. Un encadrement dont le succès exige la patience et l'endurance extrême. Il est possible que l'enfant affronte des situations amères au cours de cette assistance, des circonstances d'où la fatigue se mêle à la dépression. C'est là où le Coran intervient pour dire à l'enfant d'éviter d'exprimer sa dépression ou son raz le bol. Il faut tout faire pour que les parents ne se considèrent pas comme une charge pour l'enfant. « **Ne leur dite pas ouf... parle-leur avec bienveillance** ». Il est aussi écrit « **24. et par miséricorde; abaisse pour eux l'aile de l'humilité; et Dis : <Ô Mon Seigneur, fais-leur; à tous deux; miséricorde comme ils m'ont élevé Tout petit** ».

Les exégètes commandent cette phrase ainsi : « les oiseaux baissent humblement les ailes face à un autre oiseau ou à celui qui leur porte secours ». Dieu déclare dans ces versets : « Vous devez vous comportez humblement face aux parents comme cet oiseau : et non mousser ou froncer les sourcils ».

- 1-Nisâ :36
- 3- isrâ :23,
- 4- Ankabut :8,
- 5- Loqman :14,
- 6- Loqman :15,
- 7-Ahkaf :15, 12- Isrâ:23-24,
- 8-baqarah:83,
- 9-Marie :12-15,
- 10-Marie :31-32,
- 11-2 :215.